



GOURNAY
SUR MARNE

Accusé de réception en préfecture
093-219300332-20251120-DEC-M2025-11-08-AI
Date de télétransmission : 20/11/2025
Date de réception préfecture : 20/11/2025

DÉCISION DU MAIRE N° M 2025-11-08

Objet : Tarification de la sortie de la Maison Pour Tous à l'hôtel de la marine du vendredi 5 décembre 2025.

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

VU la Délibération n°2024-73 du 4 décembre 2024 relative à la Modification des catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

CONSIDÉRANT la volonté de proposer des sorties aux Gournaysiens,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE: de fixer le montant de la sortie de la Maison Pour Tous à l'hôtel de la Marine du vendredi 5 décembre 2025 selon le tarif unique C de la grille, soit 8 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 18 novembre 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le: 20 NOV 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.